Conseil d'administration du CCAS

17 février 2025 à 18 h 00
Salle du Puits

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de LE GAVRE légalement convoqué s'est réuni à la salle du Puits sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, Président, suivant convocation transmise par voie dématérialisée le dix février 2025.

Présents : Mr Nicolas OUDAERT, Mme Claudie MERCIER, Mme Catherine BERTAT, Mme Ingrid PENHOUET, Mme Sophie RIANT, Mr Arnaud BEAUMAL, Mme Magali TRIVIERE, Mme Cécile RICHET
Excusées ayant donné procuration : Mme Guénola COUROUSSE ayant donné pouvoir à Mme Magali TRIVIERE, Mme Myriam PELE ARIZA ayant donné pouvoir à Mme Claudie MERCIER, Mme Arlette MORIN ayant donné pouvoir à Mme Ingrid PENHOUET
Secrétaire : Mr Arnaud BEAUMAL

Le compte-rendu de la précédente réunion de CCAS en date du 2 décembre 2024 est validé à l'unanimité.

Le Président rappelle l'ordre du jour :
1. Vote du compte de gestion 2024
2. Vote du compte administratif 2024
3. Affectation du résultat 2024
4. Participation 2025 au Fonds de Solidarité pour le Logement (Conseil départemental)
5. Vote du budget primitif 2025
6. Demande d'aide financière

Questions diverses

1. Vote du compte de gestion 2024

Le Président rappelle la définition d'un compte de gestion : il s'agit du document établi par le comptable public retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes du CCAS (= le réalisé).
Les membres de l'assemblée ont reçu les tableaux présentant le réalisé 2024 et la proposition de BP 2025 avec la convocation à la présente assemblée.

L'exercice 2024 se solde par un excédent de 3 320,57 €. Celui de 2023 était de 6 939,24 €.
Le solde global de clôture 2024 est donc de 10 259,81 €.

Dépenses 2024	5 062,08 €
Recettes 2024	8 382,65 €
Résultats de l'exercice	**3 320,57 €**
Résultat antérieur	6 939,24 €
Résultat de clôture 2023	**10 259,81 €**

Il est proposé au Conseil d'administration de :

⇨ **DECLARER** que le compte de gestion du budget CCAS dressé par le receveur pour l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du CCAS : **Validé à l'unanimité**

2. Vote du compte administratif 2024

Mme Claudie MERCIER présente le compte administratif 2024 :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2023		6 939,24
Opérations de l'exercice 2024	5 062,08	8 382,65
Totaux	5 062,08	15 321,89
Résultats 2024	10 259,81	

Le solde global de clôture 2024 est donc de 10 259,81 €.
Le Président se retire pour le vote.

Il est proposé au Conseil d'administration de :

⇨ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

⇨ **VOTER** le présent compte administratif 2024

Décision du CCAS : **Validé à l'unanimité**

3. Affectation du résultat 2024

Le Conseil d'administration après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement 10 259,81 €

Il est proposé au Conseil d'administration de :

⇨ **DECIDER** d'affecter le résultat 2024 comme suit :

Report en section de fonctionnement compte R 002 : 10 259,81 €

Décision du CCAS : **Validé à l'unanimité**

4. Participation 2025 au Fonds de Solidarité pour le Logement (Conseil départemental)

Le Président du Conseil Départemental a saisi le Président du CCAS d'une demande de participation au titre du FSL, en proposant que la contribution soit au moins égale à l'appel de fonds de 2024, soit 151 €.
Pour mémoire, ce fonds permet :

- De financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement,
- De rembourser les dettes de loyers et charges comprises dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement,
- De rembourser les impayés de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

Peuvent bénéficier de cette aide, les propriétaires comme les locataires, les personnes hébergées à titre gracieux ou encore les résidents de foyer-logement.
Le FSL tient compte de l'ensemble des ressources de toutes les personnes composant le foyer, à l'exception de l'aide au logement, de l'allocation de rentrée scolaire et de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou tous compléments éventuels.
La personne peut faire une demande directement auprès du Conseil départemental mais bien souvent, c'est l'assistante sociale qui prépare avec le demandeur un dossier FSL.

Considérant l'intervention toujours marquée du Conseil départemental auprès des Gâvrais,

Il est proposé au Conseil d'administration de :

⇨ **DECIDER** de verser, au titre de l'année 2025, une contribution de 151 € pour le FSL

⇨ **DIRE** que les crédits seront inscrits au compte 65733 du budget primitif 2025

Décision du CCAS : **Validé à l'unanimité**

5. Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2025 qui s'équilibre à 14 580,81 € en dépenses et en recettes. Il intègre une subvention de la commune de 4 000 € pour permettre un équilibre du budget en recettes et en dépenses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap./ Articles - Désignation	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
011 - Charges à caractère général	**7 600,00**	**3 861,54**	**9 870,00**
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	**800,00**	**816,27**	**920,00**
60623 - Alimentation	600,00	816,27	820,00
60632 - Fournitures de petit équipement	200,00		100,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	**160,00**	**145,54**	**160,00**
6156 - Maintenance	160,00	145,54	160,00

62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**6 620,00**	**2 880,73**	**8 770,00**
6232 - Fêtes et cérémonies	6 400,00	2 860,73	8 700,00
6261 - Frais d'affranchissement	200,00		50,00
6281 - Concours divers (cotisations...)	20,00	20,00	20,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	**20,00**	**19,00**	**20,00**
63512 - Taxes foncières	20,00	19,00	20,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	**200,00**		**300,00**
64 - CHARGES DE PERSONNEL	**200,00**		**300,00**
6451 - Cotisations à l'URSSAF	200,00		300,00
65 - Autres charges de gestion courante	**4 539,24**	**1 200,54**	**4 410,81**
65133 - Secours d'urgence	300,00		
65134 - Aides	3 379,24	1 049,54	4 000,81
65138 - Autres secours	300,00		
65733 - Départements	160,00	151,00	160,00
65748 - Autres personnes de droit privé	400,00		250,00
Total dépenses réelles	**12 339,24**	**5 062,08**	**14 580,81**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap./ Articles - Désignation	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	**350,00**	**660,00**	**150,00**
70311 - Concession dans les cimetières	350,00	660,00	150,00
74 - Dotations et participations	**4 000,00**	**4 000,00**	**4 000,00**
74741 - Communes membres du GFP	4 000,00	4 000,00	4 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	**1 050,00**	**3 722,65**	**171,00**
752 - Revenus des immeubles	50,00		
756 - Libéralités reçues	1 000,00	3 666,15	121,00
75813 - Redevances versées par les fermiers et concession.		56,50	50,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	**6 939,24**	**6 939,24**	**10 259,81**
Total recettes réelles	**12 339,24**	**15 321,89**	**14 580,81**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2

Il est proposé au Conseil d'administration de :

⇨ **ADOPTER** comme suit le Budget Primitif de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 14 580,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00 €

TOTAL : 14 580,81 €

⇨ **PRECISER** que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M57

Décision du CCAS : **Validé à l'unanimité**

6. Demande d'aide financière

Le CCAS a reçu une demande d'aide financière à la suite d'une pré-instruction réalisée par l'Espace Départemental des Solidarités de Blain. Le demandeur sollicite un soutien financier pour régler une dette de cantine (49,20 €) et une échéance impayée de mutuelle (91,35 €) soit un montant total de 140,55 €.

Il est proposé au Conseil d'administration de :

- **VALIDER** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 49,20 € qui seront versés directement à la commune du Gâvre en règlement de la dette de cantine

- **VALIDER** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 91,35 € qui seront versés directement à Viasanté Mutuelle en règlement de la cotisation de mutuelle

Décision du CCAS : **Validé à l'unanimité**

Questions diverses

Remerciements
Mme Claudie MERCIER, vice-présidente, porte à la connaissance des membres du CCAS un courrier de remerciement qui leur est adressé à la suite d'une aide accordée en 2024.

Programme JIDF 2025
La Journée internationale des droits des femmes trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du 20e siècle en Europe et aux États-Unis, réclamant l'égalité des droits, de meilleures conditions de travail et le droit de vote. Elle a été officialisée par les Nations unies en 1977.
La Journée internationale des droits des femmes 2025 du 8 mars aura pour thème "**Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation**".
Distribution du programme élaboré par la délégation de Châteaubriant. Il sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Création d'un collectif égalité femmes-hommes/filles-garçons, à l'initiative de Tempo.
1ère rencontre le 7 janvier. Ce collectif est ouvert aux habitants, élus, adhérents Tempo.
Le CSC Tempo prévoit un temps le 25 mars en soirée, le programme est en cours de réflexion.
Il serait proposé un temps de lectures d'histoires de femmes.
Sur la commune du Gâvre, un travail va se faire avec la Bibliothèque pour que des livres soient mis en avant sur la thématique des femmes.

Mme Claudie MERCIER fait part au CCAS de la création par un collectif en Normandie d'une frise chronologique retraçant l'évolution du droit des femmes. Cette frise peut être louée au tarif de 15€/jour. Pour l'année 2025, elle est indisponible mais les membres du CCAS se prononcent favorablement pour une location pour 2026.

4ème édition de la collecte départementale solidaire de protections périodiques.

Le Département de Loire-Atlantique organise cette collecte depuis 2022, afin de faciliter l'accès à des produits de 1ère nécessité (la dépense moyenne est de 23 000 € pour la durée d'une vie, soit 10 à 50 €/mois) et sensibiliser les habitant(e)s à cet enjeu d'égalité.
La commune du Gâvre est inscrite pour la collecte de mai 2025.
Après échanges, le CCAS propose de mettre en place un distributeur au niveau du complexe omnisport comme en 2024 (mais au niveau des toilettes pour femmes), à la suite du vote du budget.
La collecte pourra également se faire au niveau de l'accueil de la mairie.

Repas des aînés

Date : mardi 18 novembre 2025
Proposition de travailler avec un ESAT (Blain ou Vay) pour la partie traiteur.
Proposition pour l'animation, de la faire avec une habitante du Gâvre qui a sollicité Mme Claudie MERCIER. Mme a pratiqué des animations pendant des années, accordéoniste, elle fait partie des invités au repas.
Accord du CCAS.

Après-midi dansant 22 juin 2025

Les membres du CCAS sont sollicités pour leur présence.
Accord du CCAS pour fixer une date pour 2026 dès que possible.

Semaine Bleue 2025

Elle se tiendra du 29 Septembre au Samedi 4 Octobre 2025
Rappel : la programmation des animations se fait en lien avec Pays de Blain Communauté et le Conseil des Sages de Blain, Tempo, CLIC, maison de retraite....
Rencontre avec le Club des aînés du Gâvre : ils proposent l'organisation de jeux inter générationnels, d'un temps de prévention routière, une dictée ouverte à tous pour intégrer les 800 ans à la semaine bleue (La dictée des 800 ans). Le travail de préparation pourra se faire en lien avec la bibliothèque.

Registre nominatif des personnes vulnérables

Mise à jour en cours.

Prochaines dates de CA 2025 : 2 juin / 22 septembre / 1er décembre

Monsieur le Président indique que la séance est terminée. La séance est levée à 19 h 20.

Le Président,

Nicolas OUDAERT

MAIRIE-LE-GAVRE 44130 (L.-ATL.)

Le secrétaire de séance,

Arnaud BEAUMAL